

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 14 février 2020</b>	<b>N° 2020-121</b>

Convocation du 7 février 2020

Aujourd'hui vendredi 14 février 2020 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Nicolas FLORIAN, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Fabien ROBERT, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOU, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Laetitia JARTY-ROY, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, M. Marc LAFOSSE, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Michel LABARDIN à Mme Karine ROUX-LABAT  
M. Erick AOUIZERATE à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H  
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Jacques GUICHOUX  
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Philippe FRAILE MARTIN  
Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à Mme Elisabeth TOUTON  
M. Jean-Claude FEUGAS à Mme Odile BLEIN  
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Emmanuelle CUNY  
M. Max GUICHARD à Mme Claude MELLIER  
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU  
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Laetitia JARTY-ROY  
Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à M. Benoît RAUTUREAU

**EXCUSE(S) :**

M. Patrick PUJOL, M. Jean-Louis DAVID.

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Franck RAYNAL à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h20  
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Kévin SUBRENAT à partir 12h10  
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Anne-Lise JACQUET jusqu'à 11h20  
Mme Laurence DESSERTINE à M. Stéphan DELAUX jusqu'à 11h10  
M. Bernard LEROUX à M. Alain ANZIANI à partir de 11h20  
M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 11h45

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

	<b>Conseil du 14 février 2020</b>	<b>Délibération</b>
	Direction générale Valorisation du territoire <b>Mission rayonnement et équipements métropolitains</b>	<b>N° 2020-121</b>

---

**Équipement d'intérêt métropolitain - Commune de Mérignac - Concession de service public pour le financement, la conception, la construction, la maintenance, le gros entretien renouvellement et l'exploitation du Stade nautique métropolitain à Mérignac Décision - Autorisation- Approbation de l'accord indemnitaire**

---

Madame Agnès VERSEPUY présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°2020/120 inscrite à l'ordre du jour de la présente séance, il a été soumis au vote du Conseil métropolitain :

- l'approbation du choix de Monsieur le Président de retenir le groupement Eiffage-UCPA-Dalkia-Banque des Territoires (Caisse des dépôts et consignations) pour assurer le financement, la conception, la construction, la maintenance, le gros entretien renouvellement et l'exploitation du Stade nautique métropolitain à Mérignac.
- l'autorisation de Monsieur le Président à signer le contrat de concession avec la société dédiée à créer par le groupement Eiffage à cette fin.

Compte tenu de l'importance du projet et de son impact structurant sur le territoire ainsi que de la nécessité de garantir ses délais d'exécution, il convient d'organiser la mise en œuvre du projet, y compris en cas de recours contre un acte de la procédure quel qu'il soit.

Le concessionnaire et ses établissements de crédit se sont donc engagés à mobiliser le financement du projet nonobstant les hypothèses de recours, sous réserve que soient définies les conditions dans lesquelles le concessionnaire et ses créanciers seraient indemnisés par Bordeaux Métropole.

Un tel dispositif dont la validité a été reconnue par le Conseil d'Etat au contentieux, est expressément prévu par les dispositions de l'article L.3136-9 du Code de la commande publique.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5217-2 6°, L1411-1, L1411-4 et

L1413-1,

**VU** l'article L.3136-9 du Code de la commande publique,

**VU** le dossier transmis aux membres du Conseil métropolitain et notamment l'Accord Indemnitaire,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT,**

- que Bordeaux Métropole par délibération n°2020-120 du 14 février 2020, a fait le choix d'attribuer le contrat de concession de service public, au groupement Eiffage-UCPA-Dalkia-Banque des Territoires (Caisse des dépôts et consignations) auquel se substituera la société dédiée dès la signature du contrat.
- que Bordeaux Métropole par délibération n°2020-120 du 14 février 2020, a autorisé Monsieur le Président à signer le contrat de concession avec la société dédiée à créer par le groupement Eiffage-UCPA-Dalkia-Banque des Territoires (Caisse des dépôts et consignations) à cette fin
- que l'Accord Indemnitaire fixe les modalités d'indemnisation du concessionnaire en cas d'annulation, de résolution ou résiliation du contrat ou un acte détachable de celui-ci par le juge.

**DECIDE**

**Article 1 :** d'approuver le projet d'Accord Indemnitaire.

**Article 2 :** d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'Accord Indemnitaire avec les concessionnaires et ses établissements de crédit.

**Article 3 :** d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes et documents afférents à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.  
Abstention : Monsieur MILLET, Madame PEYRE;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 14 février 2020

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>17 FÉVRIER 2020</b></p> <p><b>PUBLIÉ LE :</b> <b>17 FÉVRIER 2020</b></p>	<p>Pour expédition conforme, la Vice-présidente,</p> <p>Madame Agnès VERSEPUY</p>
---	---